

Rapporteur : Lise LE JEAN
Service : CCAS

Conseil d'Administration du CCAS du 11/02/2019

Rapport n°01

Débat d'Orientation Budgétaire pour l'année 2019

En vertu de l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est fait obligation aux Etablissements publics administratifs des communes de plus de 3 500 habitants d'effectuer un débat d'orientation budgétaire dans les deux mois précédant le vote du budget.

Le Débat d'Orientation Budgétaire présente les évolutions des masses budgétaires, en fonction des orientations de la politique sociale retenues pour l'année 2019. Le détail des dépenses prévisionnelles sera présenté au moment du vote du budget.

Contexte financier

Préalablement à ce débat, il convient d'indiquer le contexte auquel les villes sont confrontées depuis 2012, la baisse des aides de l'Etat et la hausse du FPIC.

La Ville subit une conjonction de plusieurs mesures ayant un impact important sur ses moyens financiers. Ainsi, les données financières ayant une incidence sur le budget de la Ville, sont les suivantes :

Depuis 2012, la baisse de la DGF (-1 847 K€) ajoutée à la hausse du prélèvement du FPIC (+406 K€) ont généré une perte de 2 253 K€ pour la Ville. Ces conséquences de la politique d'austérité de l'Etat envers les collectivités locales nécessitent la mise en place d'un plan d'économies budgétaires conséquent au niveau de tous les services de la Ville. Malgré ce contexte très défavorable, la Ville a décidé de poursuivre sa politique d'intervention sociale, et notamment son action en direction des personnes les plus fragiles. En effet, l'ensemble des actions menées par le CCAS en 2018 est reconduit en 2019.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Pour l'année 2019, il sera proposé un niveau de dépenses de fonctionnement à hauteur de 900 K€ (sous réserve de l'affectation des résultats définitifs).

CHAPITRE 011

Les principales évolutions proposées sont les suivantes :

- Augmentation du budget lié à l'alimentation pour le service de portage de repas à domicile: il est proposé d'augmenter le montant budgété pour répondre à la hausse du prix unitaire liée au nouveau prestataire, à compter de mars 2019.
- Actions/ manifestations/ alimentation: les dépenses sont maintenues et augmentées pour poursuivre le financement d'actions reconduites, et financer des actions nouvelles, portées par le CCAS telles que la journée internationale du refus de la misère, le soutien aux aidants, les Rencontres du bénévolat, la salle Grand Froid etc. Cette enveloppe servira à financer les intervenants, le petit matériel, l'alimentation, mais également les frais de sécurité. Les contraintes liées à l'application du dispositif Vigipirate pour toute manifestation publique engendrent en effet des dépenses conséquentes (prestations d'agent de sécurité).
- Il est prévu d'augmenter légèrement certaines lignes budgétaires, au vu de la hausse des prix ou du nombre de bénéficiaires, comme par exemple les colis pour les personnes âgées aux ressources modestes, les frais de location du véhicule de portage (nouveau marché à compter d'octobre 2019) etc.
- Dépenses liées au service Développement social, Prévention et Réussite éducative : jusqu'ici, les dépenses liées à ce service étaient partagées entre le budget du CCAS et le budget de la Ville, du fait de la subvention PRE versée par l'Etat qui devait obligatoirement être imputée sur le budget du CCAS. Du fait de l'interruption de cette subvention en 2018, et par souci de lisibilité, toutes les dépenses liées à ces actions seront dorénavant imputées sur le budget de la Ville, à l'exception d'une petite enveloppe, maintenue sur le budget du CCAS, et destinée à financer les frais de CLSH pour des familles aux revenus modestes.
- Frais d'affranchissement : une légère diminution est envisagée, au vu des dépenses réalisées.
- Produits d'entretien : une nouvelle enveloppe a été prévue pour financer l'achat de produits d'entretien nécessaires au fonctionnement de la cuisine du restaurant La Vallée (transfert de dépenses du budget Ville sur le budget du CCAS).
- Stabilité des autres lignes budgétaires.

CHAPITRE 65

- Un ajustement est opéré sur la ligne dédiée aux secours, au vu des dépenses réalisées en 2018. Néanmoins, en cas de besoin supplémentaire constaté pendant l'année, cette ligne pourra être abondée tant que de besoin. En outre, une aide particulière a été inscrite, afin d'aider les familles Yezidies récemment arrivées à Bourg-la-Reine.
- Stabilité de la participation au Fonds de Solidarité Logement.
- Augmentation des crédits affectés aux allocations pour les familles et les personnes âgées aux ressources modestes. Le format de l'aide a changé (cartes cadeaux au lieu de chèques cadeaux), mais le montant des cartes cadeaux et le barème pour le calcul des quotients familiaux restent inchangés par rapport à 2018.

- Colis pour les familles fréquentant le Relais alimentaire : une petite augmentation des crédits inscrits est prévue, au vu des dépenses réalisées en 2018.

FRAIS DE PERSONNEL

La répartition provisoire des effectifs en 2018 sur la base du tableau des effectifs

Le rapport sur l'état de la collectivité 2018 sera réalisé au cours de l'année 2019 conformément à la législation. De plus l'état du personnel figure en annexe du budget primitif et du compte administratif.

Emplois permanents	8	Agents payés en décembre	8
dont postes à temps non complet	1	dont à temps partiels	0
		Equivalent temps plein-ETP	7,63
dont agents en détachement ext	0		
dont agents en disponibilité	1	Titulaires	4
dont postes vacants	0	Contractuels	4
		Femmes	5
		Hommes	3
Emplois temporaires	2	Agents payés en décembre	2
		Equivalent temps plein-ETP	
		Femmes	2
		Hommes	0
		Total agents payés en décembre	10
		Equivalent temps plein-ETP	7,63
		Total femmes	7
		Total hommes	3

Les principales composantes de la masse salariale 2018 (hors charges patronales):

Composante de la masse salariale	CA 18
Heures supplémentaires	4 967,00 €
NBI	1 527,28 €
Traitement indiciaire titulaire stagiaire	97 811,78 €
Traitement indiciaire contractuel permanent	44 978,42 €
Traitement indiciaire contractuel temporaire	28 391,24 €
SFT titulaire stagiaire	1 488,09 €
SFT contractuel permanent	0,00 €
SFT contractuel temporaire	0,00 €
Régime indemnitaire titulaire stagiaire	11 782,00 €
Régime indemnitaire contractuel permanent	5 834,03 €
Régime indemnitaire contractuel temporaire	2 544,37 €
Prime de fin d'année	12 267,45 €
Avantage en nature	0,00 €
TOTAL	211 591,66 €

L'estimation des dépenses de personnels pour l'exercice 2019 s'élève à 299 K€. Une diminution des dépenses de personnels au niveau du budget du CCAS est à prévoir du fait de l'intégration des dépenses de personnel du service de la réussite éducative dans le budget de la Ville de Bourg-la-Reine.

Le temps de travail effectif annuel d'un agent à temps plein est de 1607 heures ce qui correspond au temps de travail légal.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Elles sont composées principalement des prestations de services du foyer restaurant, du portage de repas, du versement de la redevance d'ARPAVIE, dans le cadre de la délégation de service public, du versement des loyers des appartements d'urgence, du financement par le Conseil Départemental de la Coordination Gériatrique et de l'instruction des aides légales ainsi que de la participation de la Ville.

- Stabilité du montant inscrit concernant la subvention du Conseil Départemental pour la coordination gériatrique.
- Stabilité des recettes liées à la redevance d'ARPAVIE
- Stabilité des recettes liées aux loyers des appartements d'urgence
- La participation de la Ville sera fixée après prise en compte du résultat qui sera arrêté dans le cadre du Compte Administratif 2018.

INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Aucune dépense d'investissement n'est prévue à ce stade en 2019.

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes proviennent des amortissements et du FCTVA. L'ensemble de ces recettes est estimé à 80 K€ (sous réserve de l'affectation des résultats définitifs).

Il est demandé au conseil d'administration de prendre acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire pour l'année 2019.